

**AGENCE CANADIENNE D'IDENTIFICATION DU BÉTAIL
DEVIENT L'ADMINISTRATEUR RESPONSABLE POUR LES CHÈVRES**

POUR DIFFUSION IMMEDIATE

Le 27 septembre, 2017

Calgary, AB – [L'Agence canadienne d'identification du bétail](#) (ACIB) est heureuse d'annoncer son rôle d'administrateur responsable pour la Fédération Canadienne Nationale de la Chèvre (FCNC) et ainsi que la distribution des identificateurs préapprouvés avant le lancement des règlements proposées de traçabilité, qui possiblement incluront les chèvres dans la catégorie des ruminants.

« Des modifications aux règlements d'identification et de traçabilité peuvent inclure la législation pour toutes les productions caprines canadiennes, soient; pour la viande, pour les produits laitiers ou pour la fibre. Bien que [l'Agence canadienne d'inspection des aliments](#) (ACIA) n'a pas encore confirmé les détails et les exigences du programme, nous nous attendons que la version finale du projet de règlement soit annoncée en 2018, » affirme la directrice générale de l'ACIB, Anne Brunet-Burgess. « Nous invitons les producteurs de chèvres à profiter pleinement de notre gamme complète de formation individuelle, modèles de rapport, vidéos et outils, tous gratuits, qui sont offerts sur notre site web. L'ACIB travaille pour l'industrie. »

« Les systèmes de traçabilité des animaux sont des outils importants et efficaces qui peuvent être utilisés dans plusieurs cas, y compris la protection de la santé animale, la santé publique et la sécurité alimentaire. Bien que les exigences du programme ne soient pas encore obligatoires, les producteurs de chèvres peuvent se préparer dès maintenant en demandant un numéro d'identification des sites (gouvernement provincial), mais aussi en contactant l'ACIB pour mettre en place leur compte avec la [base de données du système canadien de suivi du bétail](#) (CLTS), et en achetant et appliquant volontairement les indicateurs préapprouvés. Ils sont aussi encouragés à débiter la déclaration de leurs mouvements d'animaux. » atteste la Présidente de la FCNC, Mme Linda Underwood.

En bref;

- [L'identification des sites](#) est un enregistrement gratuit avec un gouvernement provincial/territorial
- En contactant l'ACIB, les producteurs de chèvre peuvent confirmer ou mettre en place un compte. Ils peuvent aussi se procurer des indicateurs préapprouvés pour l'application volontaire avant le lancement des règlements prévus. 1-877-909-2333 ou par courriel à info@canadaid.ca
- Pour de plus amples renseignements sur le programme de traçabilité de chèvre, veuillez-vous référer à la FCNC à 1-888-839-4271 ou en visitant le site web : www.cangoats.com

– 30 –

Media contact:

Kori Maki-Adair, Directrices des communications
kmaki-adair@canadaid.ca